

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission de la pêche

2008/2223(INI)

2.2.2009

AMENDEMENTS

1 - 22

Projet de rapport
Elsbeth Attwooll
(PE418.118v01-00)

sur la gouvernance dans le cadre de la PCP: le Parlement européen, les conseils consultatifs régionaux et les autres acteurs
(2008/2223(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Duarte Freitas

Proposition de résolution
Considérant O

Proposition de résolution

O. considérant que l'accroissement des activités des CCR est *entravée* par des financements limités,

Amendement

O. considérant que l'accroissement des activités des CCR est *entravé* par des financements limités ***et l'excès de bureaucratie et de rigidité dont fait montre la Commission dans la gestion et le contrôle financier des fonds mis à la disposition de ces CCR,***

Or. pt

Amendement 2
Duarte Freitas

Proposition de résolution
Considérant P bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

P bis.. considérant que les délégués de la Commission sont fréquemment absents des réunions des groupes de travail des CCR,

Or. pt

Amendement 3
Duarte Freitas

Proposition de résolution
Considérant S bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

S bis. considérant que toute l'attention voulue n'est pas toujours accordée aux

recommandations des CCR, notamment lorsqu'elles ne sont pas approuvées à l'unanimité par les comités exécutifs,

Or. pt

Amendement 4
Carmen Fraga Estévez

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. demande que les membres de sa commission de la pêche obtiennent le statut d'observateurs aux réunions du Conseil des ministres de la pêche;

Amendement

supprimé

Or. es

Amendement 5
Carmen Fraga Estévez

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. demande l'établissement d'une liste des organisations régionales de la pêche et d'autres organes internationaux dans lesquels la présence de membres de la commission de la pêche du Parlement européen devrait être financée de façon systématique par le Parlement;

Amendement

2. demande que le Conseil, la Commission et le Parlement européen conjuguent leurs efforts pour parvenir à un accord effectif normalisant la participation des membres de la commission de la pêche du Parlement européen dans les organisations régionales de gestion des pêches, ainsi que d'autres organismes internationaux au sein desquels des thèmes sont débattus ayant des répercussions pour la politique commune de la pêche, sans préjudice du plein respect de leur statut actuel d'observateurs dans les réunions pour lesquelles il en a été décidé ainsi;

Amendement 6
Carmen Fraga Estévez

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. demande *qu'une information plus complète sur le fonctionnement des accords de partenariat dans le domaine de la pêche et, en particulier, sur les activités des comités mixtes de suivi soit fournie;*

Amendement

3. demande, *également, que le Conseil, avec la Commission et le Parlement européen, convienne de la participation des membres de la commission de la pêche du Parlement européen aux commissions mixtes qui se réunissent dans le cadre des accords de partenariat conclus dans le domaine de la pêche, de manière qu'ils puissent procéder à un suivi approprié desdits accords; rappelle à cet égard que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne accroîtra considérablement les responsabilités du Parlement européen, dès lors que les accords de partenariat devront être approuvés dans le domaine de la pêche via la procédure de l'avis conforme;*

Amendement 7
Duarte Freitas

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

3-A. souligne l'importance de garantir une présence plus assidue des délégués de la Commission aux réunions des groupes de travail et des comités exécutifs des CCR,

Amendement 8
Carmen Fraga Estévez

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. note que différentes possibilités s'offrent pour l'avenir du CCPA à long terme: le remplacement par un comité de coordination des CCR; la réduction de la taille avec seule une représentation de différents segments de la flotte; le commerce et la transformation; la pisciculture et la conchyliculture ainsi que les activités portuaires; l'augmentation de la taille, en intégrant la pêche de loisir, les détaillants ainsi que les utilisateurs maritimes et ceux qui pratiquent le cabotage;

Amendement

supprimé

Or. es

Amendement 9
Carmen Fraga Estévez

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. souligne l'importance d'éviter que les activités se recoupent, notamment avec celles des CCR, et estime que l'option finale devrait être compatible avec la politique maritime et marine ainsi qu'avec la gestion intégrée des zones côtières;

Amendement

8. rappelle que le degré de participation du secteur de la pêche aux décisions qui l'affectent est toujours considéré comme insuffisant; souligne les différences qui marquent les fonctions et le fonctionnement du CCPA et des CCR, dans la mesure où, alors que le premier a une fonction d'expertise sur l'ensemble de la politique commune de la pêche et revêt une dimension communautaire, la fonction des CCR tient à une expertise

spécialisée sur leurs zones d'influence; considère en ce sens que la coexistence des différents organes d'expertise contribue à assurer la compatibilité avec la politique maritime et marine ainsi qu'avec la gestion intégrée des zones côtières

Or. es

Amendement 10
Carmen Fraga Estévez

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. s'inquiète de ce que, de manière récurrente, certaines organisations qui relèvent des CCR au titre du chapitre "Autres parties prenantes", exploitent leur présence, fût-elle minoritaire, pour bloquer des décisions soutenues par la majorité des représentants du secteur de la pêche, et pour empêcher l'adoption de décisions par consensus;

Or. es

Amendement 11
Jan Mulder

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. demande qu'il y ait séparation entre décisions techniques et décisions politiques; estime que les décisions politiques exigent une approche régionale alors que les décisions techniques exigent une approche scientifique;

Amendement 12
Carmen Fraga Estévez

Proposition de résolution
Paragraphe 13 – tiret 2

Proposition de résolution

- faire en sorte que les CCR soient invités à participer aux réunions de la commission de la pêche *lorsque l'ordre du jour touche un sujet pour lequel ils prodiguent des conseils ou des recommandations;*

Amendement

- faire en sorte que, *à intervalles réguliers et quand il s'agit de sujets dont l'importance le recommande,* les CCR soient invités à participer aux réunions de la commission de la pêche, *de manière à pouvoir y apporter leur vision des choses et présenter des recommandations;*

Or. es

Amendement 13
Carmen Fraga Estévez

Proposition de résolution
Paragraphe 13 – tiret 3

Proposition de résolution

- *inviter des membres* du comité inter-CCR *à présenter un exposé à la commission de la pêche, suite à ses réunions de coordination avec la Commission;*

Amendement

- *établir une procédure permettant aux secrétariats de la commission de la pêche, des CCR, ainsi que du comité inter-CCR, de rester régulièrement en contact afin d'échanger, d'obtenir et de demander des informations sur leurs activités, des conseils et des recommandations;*

Or. es

Amendement 14
Carmen Fraga Estévez

Proposition de résolution
Paragraphe 13 – tiret 4

Proposition de résolution

Amendement

- organiser une conférence annuelle à laquelle participeront les CCR et la Commission;

supprimé

Or. es

Amendement 15

Carmen Fraga Estévez

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

Amendement

15. demande aux CCR d'informer les membres de la commission de la pêche des activités qu'ils mènent ainsi que des conseils et des recommandations qu'ils prodiguent, et de les inviter à leurs réunions;

supprimé

Or. es

Amendement 16

Jan Mulder

Proposition de résolution

Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 bis. demande que des plans pluriannuels soient établis entre toutes les parties prenantes du secteur de la pêche, fixant les règles et les totaux admissibles des captures pour un certain nombre d'années;

Or. nl

Amendement 17
Elsbeth Attwooll

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. souligne l'importance que revêt la politique commune de la pêche comme moyen d'assurer l'existence de normes, de principes et de règles qui soient applicables à toutes les eaux communautaires et à tous les navires communautaires;

Or. en

Amendement 18
Carmen Fraga Estévez

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

Amendement

18. est convaincu que les responsabilités de gestion devraient être progressivement déléguées aux CCR;

18. insiste pour demander que la fonction d'expertise qu'exerce les CCR soit pleinement reconnue et prise en compte par la Commission, à la fois avant la présentation de propositions législatives, et tout au long de leur examen;

Or. es

Amendement 19
Jan Mulder

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

Amendement

18. est convaincu que les responsabilités de gestion devraient être progressivement

18. est convaincu que les responsabilités de gestion devraient être progressivement

PE419.925v01-00

10/12

AM\765727FR.doc

déléguées aux CCR;

déléguées aux CCR *et aux parties prenantes directes, et qu'à ce titre, des instruments de gestion basés sur les droits pourraient être utilisés dans le secteur de la pêche comme solution structurelle pour régler la répartition des droits de pêche entre pêcheurs;*

Or. nl

Amendement 20
Elsbeth Attwooll

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. est convaincu que les responsabilités de gestion devraient être progressivement déléguées aux CCR;

Amendement

18. est convaincu, *cependant*, que les responsabilités de gestion devraient être progressivement déléguées aux CCR *de manière à améliorer l'efficacité de la mise en œuvre de ces normes, principes et règles;*

Or. en

Amendement 21
Carmen Fraga Estévez

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. est également convaincu que la réforme à venir de la PCP devrait amener à sa décentralisation totale, en plaçant les CCR au centre;

Amendement

supprimé

Or. es

Amendement 22
Elsbeth Attwooll

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. est également convaincu que la réforme à venir de la PCP devrait amener à **sa** décentralisation totale, **en** plaçant les CCR au centre;

Amendement

19. est également convaincu que la réforme à venir de la PCP devrait amener à **une** décentralisation totale **de sa mise en œuvre**, plaçant les CCR au centre, **de sorte que des mesures communes puissent être conçues, qui soient adaptées aux spécificités des pêches et des conditions de pêche**;

Or. en